



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°20/124**  
**Direction territoriale du Havre**

HAROPA PORT a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Route du Canal Bossière sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n°5301 et en vue de l'exploitation d'une station automatique de distribution de carburant.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société AS 24, 1 boulevard du Zénith – 44800 SAINT HERBLAIN, SIREN n°347 538 043 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

HAROPA PORT et la Société AS 24 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n°20-166 portant sur la dépendance susvisée le 21/09/2021.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 5 085 m<sup>2</sup>.  
Durée de la convention : 10 ans à compter du 01/11/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°20-166 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.